



Mesdames et messieurs les chef·fes d'établissement

Les annonces faites par Emmanuel Macron et le gouvernement, sur la réouverture progressive des écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai suscitent l'inquiétude et l'incompréhension des personnels, des élèves et de leur famille.

Si le discours sur les inégalités scolaires qui se creusent est juste, il ne peut pas servir d'alibi à une décision prise, avant tout, pour répondre aux pressions du patronat.

Nous ne pouvons que constater les risques que ferait courir à toute la population l'ouverture des écoles et des établissements scolaires dès le 11 mai.

Nous nous permettons de vous rappeler que selon le Code de l'Éducation, la responsabilité des chefs de services est engagée s'ils n'assurent pas la santé et la sécurité des personnels (au plan administratif et au plan pénal).

De nombreuses questions se posent donc, qu'il vous appartiendra aussi de poser aux collectivités territoriales qui sont en responsabilité à vos côtés pour assurer la santé et la sécurité de leurs personnels :

- Des tests systématiques seront-ils faits pour dépister les personnels et les élèves conformément aux recommandations de l'OMS, de l'ordre des médecins et du conseil scientifique, ainsi que du CHSCT Ministériel ?
- Quelles dispositions sont prévues pour les personnels présentant un risque aggravé en cas d'exposition au virus, ou vivant aux côtés d'une personne présentant un tel risque ?
- Alors que les restaurants restent fermés car considérés comme lieux de contamination, la réouverture du restaurant scolaire est-elle prévue ? Sous quelles conditions pour les élèves et les personnels ? La question se pose bien évidemment pour les internats aussi.
- Des agents supplémentaires seront-ils affectés à la désinfection régulière et systématique des locaux, telle que recommandé par le Conseil Scientifique ?
- A quelle fréquence et comment réaliser celle des claviers d'ordinateurs, des manuels scolaires, des fournitures de bureau, du matériel sportif, artistique, dans tous les établissements, des machines, des outils au lycée professionnel ?
- Les personnels et les élèves disposeront-ils des matériels de protection (gel hydro alcoolique, gants et masques de santé, écrans plexiglas...) en quantité suffisante et de façon à pouvoir être renouvelé selon les recommandations ?
- La superficie des classes et les effectifs permettront-ils le respect des gestes et distances barrières ?
- Ces conditions seront-elles respectées dans l'ensemble des lieux fréquentés par les personnels, les salarié·es des entreprises prestataires et les élèves (toilettes, cours de récréations, salles de sports et de motricité, couloirs...) ?
- Comment garantir aux familles la non-contamination des enfants ou adolescent·es confié·es à l'établissement, le danger étant que des enfants porteurs asymptomatiques transmettront le virus aux personnes vulnérables de leur entourage ?
- Qu'est-il attendu des personnels éducatifs qui constatent le non-respect des gestes ou distances de sécurité entre élèves malgré les consignes, que ce soit en classe, dans la cour ou dans les couloirs ? L'incident ou les incidents devront-ils être consignés pour communication aux familles ? La responsabilité des personnels en charge des élèves au moment de l'incident sera-t-elle engagée en cas de conséquences qui découleraient de contaminations ?

- Quelle dispositions seront mises en œuvre en cas de cas de Covid dans l'établissement ?
- Sera-t-il possible de prendre en compte (autorisation spéciale d'absence ou présence uniquement base du volontariat) les situations et les personnels pour lesquels la distanciation n'est pas possible du fait de leurs fonctions (AESH) ?
  - Si oui, comment seront protégés les personnels volontaires pour lesquels cette distanciation n'est pas possible, notamment pour l'accompagnement pédagogique individuel et les soins au corps (AESH, [infirmier.es](http://infirmier.es))? Ces personnels et les élèves concernés bénéficieront-ils d'équipements spécifiques (surblouses, masques FFP2...) ?
- Quelles dispositions spécifiques seront prévues pour les personnels de vie scolaire (bureau Vie Scolaire, permanences, récréations...) ?
  - Le CDI sera-t-il ouvert aux élèves et sous quelles conditions ? Qu'en est-il aussi de la gestion des ouvrages du CDI et des manuels scolaires (feront-ils l'objet d'une quarantaine) ?
- Comment les circulations durant les interours seront-elles gérées pour respecter les règles de distanciation sociale (couloirs de circulation exigus) ?
- Qu'est-il prévu pour permettre la désinfection systématique des personnels et élèves se déplaçant en transports en commun, à leur arrivée dans l'établissement ?

Pour la CGT Educ'Action le plan de réouverture des établissements est impossible à mettre en œuvre dans les conditions de sécurité sanitaires telles que recommandées par les autorités de santé. Qui peut croire que les mesures efficaces pour prévenir une seconde vague pourront être mises en œuvre avec des adolescents, dans des établissements qui manquent parfois de sanitaires dignes de ce nom et de médecine du travail ou scolaire ?

Nous ne pouvons admettre non plus que le ministre renvoie aux chef·fes d'établissement la responsabilité de la gestion de la reprise, sous le prétexte de la souplesse et de l'adaptation au terrain. Encore une fois les décideurs abandonnent la responsabilité aux hiérarchies intermédiaires ou aux acteurs de terrain qui n'ont pas les coudées franches.

Nous avons bien compris que les motivations gouvernementales répondent aux exigences économiques du MEDEF car il s'agit de remettre les salarié·es au travail, et en ce sens le volontariat soi-disant laissé aux parents sera bien illusoire pour les familles populaires. Les annonces quant à la perte du chômage partiel sans attestation de l'école en sont une preuve. Les adultes de ces familles assument déjà beaucoup de tâches impossibles en télétravail, mais nécessaires à la société, ils et elles seront contraint·es d'envoyer leurs enfants à l'école alors que les conditions sanitaires ne sont pas réunies.

La CGT Educ'Action réaffirme qu'une réouverture le 11 mai sans garanties, c'est toujours non ! La sécurité des personnels, des élèves et des familles devrait être la ligne directrice de cette réouverture.